PREMIÈRE ÉPITRE
DE SAINT PAUL
A TIMOTHÉE

INTRODUCTION

Dans cette Epître, le dessein de S. Paul est d'avertir l'évêque d'Ephèse des principaux devoirs attachés à sa charge, et de l'animer à les bien remplir, III, 15. Dans ce but, il indique brièvement à Timothée les obligations les plus graves de l'épiscopat. Il lui dit : — 1° Comment il doit instruire son peuple et combattre les mauvaises doctrines, I, 1-20. — 2° Avec quel soin il doit s'acquitter de la prière publique et des exercices du culte divin, II, 1-15. — 3° Comment il doit choisir ses coopérateurs, III, 1-16. — 4° Quel zèle il doit avoir pour se sanctifier lui-même, IV, et pour maintenir la discipline dans son église, V et VI. A ces instructions, qui conviennent à tous les pasteurs, se mêlent des exhortations et des avis personnels, avec certains détails sur la vie de l'Apôtre. (L. Bacuez.)

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul salue Timothée. Questions non édifiantes. Charité, fin des commandements. Sainteté et usage de la loi. Paul donné pour exemple de la miséricorde de Dieu. Vie épiscopale. Milice sainte.

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, selon le commandement de Dieu notre Sauveur, et du Christ Jésus, notre espérance,

2. A Timothée, son fils chéri dans la foi. Grâce, miséricorde et paix par Dieu le Père, et par Jésus-Christ Notre Seigneur.

3. Comme je t'en ai prié en partant pour la Macédoine, demeure à Ephèse, afin d'avertir certaines personnes de ne point enseigner une autre doctrine,

4. Et de ne point se préoccuper de fables et de généalogies sans

Chap. I. 2. Actes, XVI, 1. — 4. Infra, IV, 7; II Tim., II, 23; Tit., III, 9.

3. *Une autre doctrine;* une doctrine différente de la nôtre. — * *Pour la Macédoine.* Voir Actes, XVI, 9. — *A Ephèse.* Voir Actes, XVIII, 19.

fin, qui élèvent des disputes plutôt que l'édifice de Dieu, qui est fondé sur la foi.

5. Car la fin des préceptes est la charité qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi non feinte.

6. Quelques-uns s'en étant détournés, se sont égarés en de vains discours,

7. Voulant être docteurs de la loi, et ne comprenant ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils affirment.

8. Or nous savons que la loi est bonne si on en use légitimement :

9. En reconnaissant que la loi n'est pas établie pour le juste, mais pour les injustes, les insoumis, les impies, les pécheurs, les scélérats, les profanes, les meurtriers de leur père, et les meurtriers de leur mère, les homicides,

10. Les fornificateurs, les abominables, les voleurs d'hommes, les menteurs, et pour toute autre chose opposée à la saine doctrine,

11. Qui est selon l'Évangile de la gloire du Dieu bienheureux, lequel m'a été confié.

12. Je rends grâces à celui qui m'a fortifié, au Christ Jésus Notre Seigneur, de ce qu'il m'a estimé fidèle, en m'établissant dans son ministère,

13. Moi qui étais auparavant blasphémateur, persécuteur et outrageux; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que j'ai agi par ignorance, dans l'incrédulité.

14. Et même la grâce de Notre Seigneur a surabondé avec la foi et la dilection qui est dans le Christ Jésus.

15. C'est une vérité certaine et digne d'être entièrement reçue, que le Christ Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier.

16. Mais aussi j'ai obtenu miséricorde, afin qu'en moi, le premier, le Christ Jésus montrât toute sa patience, en sorte que je servisse d'exemple pour ceux qui croiront en lui pour la vie éternelle.

17. Au roi des siècles, immortel, invisible, au seul Dieu, honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18. Voici la recommandation que je te fais, mon fils Timothée, c'est que d'après les prophéties faites de toi autrefois, tu combattes, en les accomplissant, le bon combat;

19. Conservant la foi et la bonne conscience que quelques-uns ont repoussée, et ils ont fait naufrage dans la foi;

8. Rom., VII, 12. — 15. Matt., IX, 13; Marc, II, 17.

---

9. La loi, en tant qu'elle menace, intimide et punit, n'est pas établie pour le juste; c'est-à-dire qu'elle ne le regarde pas, mais qu'elle regarde seulement le pécheur; parce que le juste, lui obéissant sans violence, sans contrainte, et l'accomplissant même avec plaisir et avec amour, n'est nullement sujet aux peines dont elle menace ceux qui la violent.

10. *Les voleurs d'hommes*; ceux qui enlevaient les hommes et les vendaient comme esclaves, crime que la loi mosaïque punissait de mort. Voy. Exode, XXI, 16.

13. *Dans l'incrédulité*; c'est-à-dire privé des lumières de la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan pour qu'ils apprennent à ne point blasphémer.

CHAPITRE II.

Prier et rendre grâce pour tous. Volonté de Dieu à l'égard du salut. Médiation et rédemption de Jésus-Christ. Paul, apôtre des gentils. Conditions de la prière. Modestie et soumission recommandées aux femmes.

1. Je demande donc instamment avant tout, qu'on fasse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes,

2. Pour les rois et tous ceux qui sont en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et chasteté.

3. Car cela est bon et agréable à notre Sauveur Dieu,

4. Qui veut que tous les hommes soient sauvés, et viennent à la connaissance de la vérité,

5. Car il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus homme,

6. Qui s'est livré lui-même, pour la rédemption de tous, comme un témoignage en son temps.

7. C'est pourquoi j'ai été établi moi-même prédicateur et apôtre (je dis la vérité, je ne mens point), docteur des nations dans la foi et la vérité.

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, sans colère et sans contention.

9. Pareillement, que les femmes, en vêtements décents, se parent avec pudeur et modestie, et non avec des cheveux frisés, ou de l'or, ou des habits somptueux ;

10. Mais comme il convient à des femmes qui font profession de piété par de bonnes œuvres.

11. Que la femme écoute en silence et dans une entière soumission.

12. Je ne permets point à la femme d'enseigner ni de dominer sur l'homme ; mais qu'elle garde le silence.

13. Car Adam fut formé le premier, ensuite Eve,

14. Et Adam ne fut point séduit, mais la femme séduite tomba dans la prévarication.

CHAP. II. 9. I Pierre, III, 3. — 12. I Cor., XIV, 34. — 13. Genèse, I, 27. — 14. Genèse, III, 6.

---

20. * *Hyménée et Alexandre* avaient été excommuniés par S. Paul. Il est de nouveau question d'Hyménée II Tim., II, 17. Quant à Alexandre, il doit être différent de celui qui est mentionné II Tim., IV, 14, car ce dernier est qualifié d'ouvrier en airain.

5. Bien que Jésus-Christ soit l'unique médiateur de la rédemption, on peut recourir aux prières et à l'intercession des fidèles sur la terre, et des anges et des saints dans le ciel, pour obtenir miséricorde, grâce et salut par Jésus-Christ, comme saint Paul lui-même demande le secours des prières des fidèles, sans faire aucune injure à la médiation de Jésus-Christ.

6. *Comme un témoignage ;* c'est-à-dire rendant ainsi témoignage à la vérité (vers. 5). — *En son temps,* par lui-même, par sa mort ; ou bien, dans le temps qui lui avait été marqué par son Père.

10. *Qui font profession de piété par de bonnes œuvres ;* c'est le seul sens conforme au texte autorisé de la Vulgate.

15. Toutefois elle sera sauvée par la génération des enfants, si elle demeure dans la foi, la charité et la sainteté jointe à la tempérance.

CHAPITRE III.

Qualités des évêques et des prêtres, des diacres et des diaconesses. L'Eglise est la maison de Dieu, la colonne et la base de la vérité. Grandeur du mystère de Jésus-Christ.

1. Voici une vérité certaine : Si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire une œuvre bonne.

2. L'évêque doit donc être irréprochable, n'avoir épousé qu'une seule femme, être sobre, prudent, grave, chaste, hospitalier, capable d'enseigner;

3. Non porté à boire et à frapper; mais modéré, ennemi des contestations, désintéressé, mais surtout

4. Gouvernant bien sa maison, tenant ses enfants soumis, en toute chasteté

5. (Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre maison, comment gouvernera-t-il l'Eglise de Dieu?)

6. Non néophyte, de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable.

7. Il faut aussi qu'il ait un bon témoignage de ceux qui sont dehors, afin qu'il ne tombe pas dans l'opprobre et dans les filets du diable.

8. Que les diacres, de même, soient pudiques, qu'ils n'aient pas deux langues; qu'ils ne soient pas adonnés au vin, qu'ils ne courent pas après un gain sordide;

9. Qu'ils conservent le mystère de la foi dans une conscience pure.

10. Et qu'eux aussi soient d'abord éprouvés; et qu'ensuite ils exercent le ministère s'ils sont sans reproche.

11. Que pareillement les femmes soient pudiques, non médisantes, mais sobres, fidèles en toutes choses.

12. Que les diacres n'aient épousé qu'une seule femme; qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons.

13. Car ceux qui auront bien rempli leur ministère, acquerront un rang honorable et une grande confiance dans la foi qui est dans le Christ Jésus.

14. Je t'écris ces choses, quoique j'espère aller bientôt te voir;

15. Afin que, si je tarde, tu saches comment te conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité.

CHAP. III. 2. Tit., I, 7.

---

2. **Ceux qui prétendent que l'apôtre défend seulement à un évêque d'avoir plusieurs femmes ne pensent pas que cette défense serait sans objet, puisque, de son temps, la polygamie était interdite même aux simples fidèles. D'ailleurs, si cette prétention était fondée, il faudrait dire aussi que saint Paul a permis aux veuves qui n'étaient** pas appelées au service de l'Eglise d'avoir plusieurs maris (v, 9); assertion aussi fausse que révoltante.

6. *Néophyte;* c'est-à-dire nouvellement baptisé.

7. *Ceux qui sont dehors.* Voy. I Corinth., v, 12.

12. *N'aient épousé qu'une seule femme.* Voy. vers. 2.

16. Et il est manifestement grand ce mystère de piété, qui s'est révélé dans la chair, qui a été justifié par l'Esprit, dévoilé aux anges, annoncé aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

CHAPITRE IV.

Hérésies annoncées. Timothée exhorté à se nourrir de la bonne doctrine, à fuir l'erreur, à s'exercer à la piété, à se rendre le modèle des fidèles, à lire et à enseigner, à ne pas négliger la grâce de son ordination.

1. Or l'Esprit dit manifestement que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, s'attachant à des esprits d'erreur, et à des doctrines de démons,

2. Parlant le mensonge avec hypocrisie, et ayant la conscience cautérisée ;

3. Défendant le mariage, et *ordonnant* de s'abstenir des aliments que Dieu a créés pour être reçus avec actions de grâces par les fidèles et par ceux qui ont connu la vérité ;

4. Car toute créature de Dieu est bonne, et on ne doit rien rejeter de ce qui se prend avec actions de grâces,

5. Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière.

6. Enseignant ces choses à nos frères, tu seras un bon ministre du Christ Jésus, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as reçue.

7. Mais les contes insensés des vieilles femmes, rejette-les, et exerce-toi à la piété.

8. Car les exercices corporels servent peu; mais la piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie présente et de celle à venir.

9. C'est une vérité certaine et digne d'être entièrement reçue.

10. Car, si nous prenons tant de peine, si nous sommes maudits, c'est que nous espérons dans le Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles.

11. Commande et annonce ces choses.

12. Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois l'exemple des fidèles, dans les discours, dans la manière d'agir, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13. Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation et à l'enseignement.

14. Ne néglige pas la grâce qui

CHAP. IV. 1. II Tim., III, 1; II Pierre, III, 3; Jud., 18. — 7. Supra, I, 4; II Tim., II, 23; Tit., III, 9.

---

3. *Ordonnant.* Cette expression est évidemment sous-entendue. On remarque une ellipse semblable, I Cor., XIV, 34, et on en trouve des exemples dans les écrivains profanes. — Saint Paul parle ici de certains anciens hérétiques tels que les encratites, les ébionites, les manichéens, etc., qui soutenaient que le mariage était interdit comme chose impure, tandis qu'ils se permettaient eux-mêmes la communauté des femmes et toutes les horreurs qu'elle entraîne à sa suite; et qui de plus défendaient l'usage de la viande, prétendant qu'elle venait du principe du mal.

13. * *Applique-toi à la lecture* des Saintes Ecritures.

14. *D'une prophétie;* c'est-à-dire d'une révélation prophétique. — *Des prêtres;* littér. *du presbytère;* assemblée des prêtres, ou plutôt des évêques qui concoururent à l'ordination dont saint Paul fut lui-même le principal ministre (II *Timoth.*, I, 6).

est en toi, qui t'a été donnée en vertu d'une prophétie avec l'imposition des mains des prêtres.

15. Médite ces choses, sois-y tout entier, afin que ton avancement soit connu de tous.

16. Veille sur toi-même et sur la doctrine; veilles-y sans relâche. Car agissant ainsi, tu te sauveras toi-même et ceux qui t'écoutent.

CHAPITRE V.

Règles de conduite à l'égard des personnes âgées ou jeunes. Veuves qui méritent d'être assistées. Veuves qui méritent d'être employées pour le service de l'Eglise. Récompense des prêtres. Accusation des prêtres; leur ordination.

1. Ne reprends point durement les vieillards, mais avertis-les comme tes pères; les jeunes hommes, comme tes frères;

2. Les femmes âgées, comme tes mères; les jeunes, comme tes sœurs, en toute chasteté.

3. Honore les veuves qui sont vraiment veuves.

4. Si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'elle leur apprenne, avant toute chose, à gouverner leur maison, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux; car cela est agréable à Dieu.

5. Que celle qui est vraiment veuve et délaissée espère en Dieu, et persiste jour et nuit dans les supplications et les prières.

6. Car celle qui vit dans les délices est morte toute vivante.

7. Et ordonne-leur cela, afin qu'elles soient irréprochables.

8. Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle.

9. Que la veuve qu'on choisira n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari;

10. Qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres : si elle a élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes œuvres.

11. Mais écarte les jeunes veuves; car après s'être abandonnées à la mollesse dans le service du Christ, elles veulent se marier;

12. S'attirant ainsi la condamnation, puisqu'elles ont violé leur première foi.

13. Mais de plus, oisives, elles s'habituent à courir les maisons, et elles sont non-seulement oisives, mais causeuses et curieuses, parlant de ce qu'il ne faut pas.

14. Je veux donc que les jeunes se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient mères de famille, et qu'elles ne donnent à notre adversaire aucune occasion de blâme.

---

9. *Qu'elle n'ait eu qu'un mari.* Compar. III, 2.

10. *Si elle a lavé*, etc. Le lavement des pieds a toujours été considéré dans l'antiquité comme faisant partie de l'hospitalité.

12. *Leur première foi;* le vœu par lequel elles s'étaient engagées en Jésus-Christ.

14. *Notre adversaire;* ou plus littér. *l'adversaire.* C'est le démon, comme semble l'indiquer le verset suivant. Compar. I Pierre, V, 8. D'autres, prenant le mot *adversaire* pour un nom collectif, traduisent : *Nos adversaires;* c'est-à-dire les ennemis de notre foi, de notre religion, les hérétiques et les païens.

15. Déjà, en effet, quelques-unes sont retournées à Satan.

16. Si quelque fidèle a des veuves, qu'il les assiste, et que l'Eglise n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse suffire à celles qui sont vraiment veuves.

17. Que les prêtres qui gouvernent bien soient regardés comme dignes d'un double honneur, surtout ceux qui s'appliquent à la parole et à l'enseignement.

18. Car l'Ecriture dit : Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain; et : L'ouvrier est digne de son salaire.

19. Ne reçois pas d'accusation contre un prêtre, si ce n'est devant deux ou trois témoins.

20. Reprends ceux qui pèchent, devant tout le monde, afin que les autres en conçoivent de la crainte.

21. Je te conjure devant Dieu, devant le Christ Jésus, et les anges élus, d'observer ces choses sans préjugé, ne faisant rien en inclinant d'un autre côté.

22. N'impose légèrement les mains à personne, et ne participe en rien aux péchés des autres. Sois toujours chaste toi-même.

23. Ne continue pas à ne boire que de l'eau; mais use d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes infirmités.

24. Les péchés de quelques hommes sont manifestes, et les devancent au jugement; mais ceux de certains autres les suivent.

25. Et pareillement les œuvres bonnes sont manifestes, et celles qui ne le sont pas ne peuvent rester cachées.

CHAPITRE VI.

Devoirs des serviteurs. Faux docteurs. Pauvreté contente. Pièges des richesses. Vertus d'un homme de Dieu. Avènement de Jésus-Christ. Avis pour les riches. Dépôt de la foi.

1. Que tous les serviteurs qui sont sous le joug estiment leurs maîtres dignes de tout honneur, afin que le nom du Seigneur et la doctrine ne soient pas blasphémés.

2. Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent point, parce qu'ils sont leurs frères; mais plutôt qu'ils les servent, parce qu'ils sont fidèles et chéris, participants du même bienfait. Enseigne ces choses et exhortes-y.

3. Si quelqu'un enseigne autrement, et n'acquiesce point aux saines paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, et à la doctrine qui est selon la piété,

4. C'est un orgueilleux, qui ne sait rien; mais qui languit sur des questions et des disputes de mots, d'où naissent les jalousies, les contestations, les diffamations, les mauvais soupçons,

5. Les querelles d'hommes cor-

CHAP. V. 18. Deut., XXV, 4; I Cor., IX, 9; Matt., X, 10; Luc, X, 7.

17. *A la parole;* c'est-à-dire à la prédication.

19. *Devant*, etc.; sur la déposition, etc.

24. L'apôtre veut dire qu'il est certains hommes dont les péchés sont déjà connus, avant l'examen qu'on pourrait en faire et le jugement qu'on pourrait en porter, tandis qu'il y en a d'autres dont les fautes ne se découvrent que par suite de cet examen.

rompus d'esprit, et qui sont privés de la vérité, estimant que la piété est un moyen de gain.

6. C'est, en effet, un grand gain que la piété avec ce qui suffit.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde; et nul doute que nous ne pouvons rien en emporter.

8. Ayant donc la nourriture et le vêtement, contentons-nous-en;

9. Parce que ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation et dans les filets du diable, et dans beaucoup de désirs inutiles et nuisibles, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition.

10. Car la racine de tous les maux est la cupidité; aussi, quelques-uns y ayant cédé, ont dévié de la foi, et se sont engagés dans beaucoup de chagrins.

11. Pour toi, homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

12. Combats le bon combat de la foi; remporte la vie éternelle, à laquelle tu as été appelé, ayant si glorieusement confessé la foi devant un grand nombre de témoins.

13. Je t'ordonne devant Dieu, qui vivifie toutes choses, et devant le Christ Jésus, qui a rendu sous Ponce-Pilate témoignage à sa divine prédication,

14. De garder ces préceptes, en te conservant sans tache, irréprochable, jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ,

15. Que manifestera en son temps le bienheureux et seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs,

16. Qui seul possède l'immortalité, et qui habite une lumière inaccessible; qu'aucun homme n'a vu, ni ne peut voir; à qui honneur et empire éternel! Amen.

17. Ordonne aux riches de ce siècle de ne point s'élever d'orgueil, de ne point se confier en des richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant (qui nous donne abondamment toutes choses pour en jouir);

18. De faire le bien, de devenir riches en bonnes œuvres, de donner de bon cœur, de partager,

19. De se faire un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir, afin d'acquérir la véritable vie.

20. O Timothée, conserve le dépôt, évitant les nouveautés profanes de paroles, et les oppositions de la science, faussement nommée,

21. Dont quelques-uns, faisant profession, sont déchus de la foi. Que la grâce soit avec toi. Amen.

CHAP. VI. 7. Job, I, 21; Eccle., V, 14. — 8. Prov., XXVII, 26. — 13. Matt., XXVII, 2; Jean, XVIII, 33, 37. — 15. Apoc., XVII, 14; XIX, 16. — 16. Jean, I, 18; I Jean, IV, 12. — 17. Luc, XII, 15.

---

12. *Combats le bon combat;* c'est-à-dire soutiens vaillamment le bon combat; genre de répétition qui a pour but de donner de la force et de l'énergie au discours.

13. *Qui a rendu,* etc.; plus littér.: *Qui a fait de sa divine prédication un témoignage,* c'est-à-dire qui a confirmé par son témoignage sa divine prédication. — * *Ponce Pilate.* Voir note sur Matt., XXVII, 2.